



03016198

FORMULE IV

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'Eupen	
Déposé au greffe du tribunal de commerce de	27-01-2003
le Greffier	
RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE	

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

" HECK FINANCE CONSULT "

3. Forme juridique (en entier)

▷

Société anonyme

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

à 4750 Butgenbach (Butgenbach), Mariengasse n° 8/a

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

Eupen n° 65.699

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷

BE 477.114.789

7. Objet de l'acte

▷

Transfert du siège social

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "HECK FINANCE CONSULT", ayant son siège social à 4750 Butgenbach, Mariengasse n° 8/a, inscrite au registre de commerce d'Eupen sous le numéro 65.699 du premier novembre deux mil deux, il résulte que la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité des voix:

L'assemblée a décidé de transférer le siège social à partir du premier novembre deux mil deux à 4750 Butgenbach, Zur Hütte n° 39.

Pour extrait analytique conforme,

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

HECK Herbert,
administrateur-
délégué

HECK Philippe,
administrateur-
délégué

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page